



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 5 MARS 2024 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération  
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents :**

1	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
2	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
3	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
4	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	Arrivée après la 5 <sup>ème</sup> délibération
5	CONJUX	SAVIGNAC Claude	
6	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
7	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
8	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
9	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	Pouvoir de Thibaut GUIGUE
10	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
11	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
12	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
13	MERY	FONTAINE Nathalie	Arrivée après la 1 <sup>ère</sup> délibération
14	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVIALLE Bruno	
15	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	
16	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
17	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
18	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
19	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	Pouvoir de Renaud BERETTI
20	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
21	VIONS	ARRAGAIN Manuel	
22	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
23	VOGLANS	MERCIER Yves	Pouvoir de Louis ALLARD

22 communes présentes

**Absents excusés :**

LE MONTCEL HUYNH Antoine

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 février 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 8 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 21 présents et 5 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*





## DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2024

Exécutoire le : 12 MARS 2024

Publiée / Notifiée le : 12 MARS 2024

Visée le : 12 MARS 2024

### TOURISME

#### Réparation des dégâts causés par les inondations de décembre 2023 sur les équipements de Grand Lac - Demande de subventions

---

Les récentes inondations, d'un niveau historique, ont particulièrement touché les rives du lac du Bourget et la Chautagne. Une évaluation des dégâts est en cours pour estimer le coût des travaux à réaliser pour la remise en état des équipements endommagés, indispensable dans la plupart des cas pour réouvrir l'accès au public.

Un ensemble d'opérations prioritaires a d'ores et déjà été identifié par les services concernés :

- Reprise totale des pontons et d'une partie de l'assise du sentier du Fil de l'eau (Aix les Bains-Brison Saint Innocent),
- Réparation de la Promenade du Lac (Aix les Bains-Tresserve-Viviers du Lac),
- Reconstruction de la tour de surveillance et caisse – Aqualac (Aix les Bains),
- Remplacement de l'installation « Splashpad » - Aqualac (Aix les Bains),
- Reprise de la piste cyclable RD 904 – Aménagement Nord Lac – Ruffieux,
- Solarium – Plage du Bourget du Lac,
- Remplacement de la billetterie et du ponton du grand bain – Plage payante des Mottets (Viviers-du-Lac),
- Remplacement d'une pompe d'évacuation des effluents poste de secours – Plage de Mémard (Aix les Bains),
- Réparation du ponton d'accueil des plaisanciers en escale – Grand Port (Aix-les-Bains),
- Solarium – Plage de la Pointe de l'Ardre (Brison Saint Innocent),
- 3 postes de refoulement des eaux usées : Aix-les-Bains (esplanade), Conjux et Viviers-du-Lac.

Pour simplifier les démarches, l'Etat, en concertation avec le Département de la Savoie, a mis en place un guichet unique afin de pouvoir solliciter un financement pour la réparation des dommages causés par les événements notables connus en Savoie en novembre et décembre 2023.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention, pour les opérations listées ci-dessus, auprès :

- De l'Etat au titre de la Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leur groupement (DSEC),
- Du Département au titre du Fond Risques et Erosion Exceptionnelle (FREE).

Il est également proposé de déposer des demandes de subvention auprès de tout autre organisme susceptible de financer ces opérations.

---

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSEC,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Département au titre du FREE,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer toutes autres demandes de subvention auprès de tout autre organisme susceptible de financer ces opérations,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec le projet présenté et les demandes de subvention évoquées.

Aix-les-Bains, le 5 mars 2024

Le Président,  
Renald BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Délégués en exercice : 32</li><li>- Présents : 22</li><li>- Présents et représentés : 27</li><li>- Votants : 27</li><li>- Pour : 27</li><li>- Contre : 0</li><li>- Abstentions : 0</li><li>- Blancs : 0</li></ul> |
|---|

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 2 : Réparation des dégâts causés par les inondations de décembre 2023 sur les équipements de Grand Lac - Demandes de subventions -

---

**Date de transmission de l'acte :** 12/03/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 12/03/2024

---

**Numéro de l'acte :** d4911 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20240305-d4911-DE

---

**Date de décision :** 05/03/2024

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.1. Demandes de subventions

